

PROCES VEBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 21 MARS 2017 – CALMV

Question 1	Adoption du Compte de Gestion 2016
Question 2	Adoption du Compte de Gestion 2016
Question 3	Affectation du Résultat 2016
Question 4	Adoption du Budget Primitif 2017
Question 5	Appel à cotisations 2017
Question 6	Avis CDAC de l'enseigne Bâti Cash à Cavaillon
Question 7	PLU de Vaugines : Avis dans le cadre de la dérogation préfectorale au titre de l'art.L.142-5 du code de l'urbanisme
Question 8	Reclassement indiciaire dans le grade d'attaché au 1er janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-et-un mars, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet –L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET. Les convocations ont été envoyées le treize mars deux mille dix-sept.

Etaient présents :

Gérard DAUDET, Joëlle PAUL, Adeline HUGUES, Jacqueline JOUVE, Laurence CHABAUD-GEVA, Claire ARAGONES, Marie-Paule GHIGLIONE, Félix BOREL, Christian LEONARD, Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Nicole GIRARD, Bruce BREPSON, Jean GREGOIRE, Serge NARDIN, Robert DONNAT, Marie-Laure COURBET, Alain RICAUD, Jean Daniel DUVAL, André ROUSSET, Jean BRIEUSSEL.

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Philippe AUPHAN représenté par Serge NARDIN

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Patricia PHILIP a donné pouvoir à Laurence CHABAUD GEVA

Christian ROYER a donné pouvoir à Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD

Absent(s) excusé(s):

Magali BASSANELLI, Pierre GONZALVEZ, Claude CLARETON, Denis SERRE, Pierre MOLLAND, Yves BAYON-DE-NOYER, Patrick SINTES, Jean-Claude BOUCHET, Sébastien VINCENTI, Blaise DIAGNE, René VALENTINO.

Secrétaire de séance : Marie-Paule GHIGLIONE

Nombre de membres en exercice : 33

Présents : 20 Votants : 22

QUESTION 0 : ADOPTION DU PV DU 9 FEVRIER 2017

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil syndical de formuler leurs observations sur le Procès-verbal du 9 février 2017.

Le procès verbal de la séance du 9 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Gérard DAUDET

EXPOSE

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice dressés par le receveur :

084010 TRES. CAVAILLON



II-1 Exercise 2016

62700 - SCOT BASSIN VIE CAV COUST ISLE RÉSULTATS BUGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévissons budgétaires totales (a) Titres de recettes émis (b) Reductions de titres (c)	114 240,00 115 049,25 0,00	*********	261 802,00 250 200,60 1 000,00 240 200,60
Recettes nettes (d = b - c)	115 049,25	134 131,33	
DÉPENSES Autorinations budgétaires totales (e) Mandate émis (f) Annulations de mandate (g)	114 240,00 82 166,79 1 000,00 81 166,79	116 623,76 0,00	261 802,01 198 790,51 1 000,04 197 790,51
Dépenses neîtes (h = f - g) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (d - h) Excédent (h - d) Déficit	33 \$82,44	17.437.60	51 410,0



Etat II-2 Exercice 2016

62700 - SCOT BASSIN VIE CAV COUST ISLE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'ENERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal		mayoo ay leeses			
Investissement	20 416,36	0,00	33 882,46	0,00	54 298,82
Fouctionnement	37 410,05	0,00	17 527,59	0,00	54 937,64
TOTAL 1	57 826,41	0,00	51 410,05	0,00	109 236,46
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					151-35001-0
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL 1 + II + III	57 \$26,41	0,00	51 410,05	0,00	109 236,46
				-0/	

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées et

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et la 31 décembre 2016;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- considérant que la gestion est normale et que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2016 sont concordants avec ceux du compte administratif de ce même exercice;
- déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur su syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

- APPROUVE le compte de gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Alain ZAMORA, Trésorier Principal de Cavaillon,
- ADMET les opérations de la gestion 2016 pour les sommes fixées par ledit compte.

QUESTION 2 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Marie Paule GHIGLIONE

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Madame Marie Paule GHIGLIONE a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Gérard DAUDET, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Marie Paule GHIGLIONE pour le vote du compte administratif,

Les résultats du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 ont été arrêtés. Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 et sont concordants.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2016 €	Réalisé 2016 €
011	Charges à caractère général	34 700.00	
012	Charges personnels & frais assimilés	66 500.00	6 920.99 63 341.52
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	46 362.00	46 361.25
TOTAL DEP	PENSES FONCTIONNEMENT	147 562.00	116 623.76

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	DD 3016 6	D: 11 / 224
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	BP 2016 €	Réalisé 2016 €
74		12 115.00	12 114.40
-	Dotations et participations	98 036.95	122 036.95
	ETTES FONCTIONNEMENT	110 151.95	134 151.35
Pour info s	olde d'exécution positif reporté	37 410.05	

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	DD 2046 6	D/ 11 (
20		BP 2016 €	Réalisé 2016 €
	Immobilisations incorporelles	92 000.00	68 138.40
21	Immobilisations corporelles	3 000.00	913.99
020	Dépenses imprévues		
040		7 125.00	0.00
	Opérations d'ordres de transfert entre sections	12 115.00	12 114.40
IOIAL DEP	ENSES INVESTISSEMENT	114 240.00	81 166.79

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	PD 2016 6	D (1) (
13		BP 2016 €	Réalisé 2016 €
	Subventions d'investissement	30 000.00	45 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 461.64	23 688.00
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	46 362.00	46 361.25
TOTAL REC	ETTES INVESTISSEMENT	93 823.64	115 049.25
Pour info s	olde d'exécution positif reporté	20 416.36	115 049.25

Considérant la synthèse des opérations réalisées en 2015, les résultats du compte administratif 2016 sont les suivants :

l'exercice précédent : 2015	Résultat de l'exercice 2016	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
20 416.36	33 882 46	54 298.82
37 410.05		54 937.64
	l'exercice précédent : 2015	2015 20 416.36 33 882.46

- Un excédent d'investissement de 54 298.82 €
- Un excédent de fonctionnement de 54 937.64 €

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2016 du syndicat mixte en charge du SCoT,
- CONSTATE que les identités de valeurs sont identiques avec les indications du compte de gestion fourni par la Trésorerie de Cavaillon,
- VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2016 tels qu'ils sont résumés ci-dessus. Ainsi fait et délibérés, les jours mois et an que dessus, et ont signé au registre des présents.

QUESTION 3: AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur: Gérard DAUDET

EXPOSE

Le Compte Administratif 2016 relève pour chaque section un excédent de 54 298.82 € pour l'Investissement et un excédent de 54 937.64 € pour le Fonctionnement.

L'excédent d'Investissement sera reporté en recette de la section d'Investissement du Budget 2017 au chapitre 001

L'excédent de Fonctionnement sera reporté en recette de la section de Fonctionnement du Budget 2017 au chapitre 002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical est invité à délibérer sur l'affectation du résultat 2016,

Le Comité syndical, Délibère, et Par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

VOTE ET ARRETE l'affectation du résultat 2016 telle que ci-dessous,

- 54 937.64 euros au compte 002 excédents de fonctionnement reporté sur 2017.
- 54 298.82 euros au compte 001 recettes de la section d'investissement du Budget 2017.

Rapporteur : Gérard DAUDET

EXPOSE

Le Budget Primitif 2017 est établi en tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 9 février 2017 lors de la séance du Comité syndical.

Il s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'Investissement comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT	en€
D2 040 020 13911 Subvention équipement	3 422,40
D2 040 020 13912 Amts Subvention d'Equipement	8 722,00
D2 040 020 13913 Subv Invest Département Transférées CRt	5 720,00
TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections	17 864,40
D1 20 020 202 FRAIS D'ETUDES	85 000,00
D1 20 020 2051 Concessions et droits assimilés	3 000,00
TOTAL CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 000,00
D1 21 820 2183 Matériel de bureau et informatique	3 000,00
D1 21 020 2188 Autres	
TOTAL CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	8 120,94
TOTAL HAVESTISSEINIEINI	116 985,34

DEPENSES FONCTIONNEMENT	en€
D1 011 020 6042 Achat prestations de Service Hébergement	308.40
D1 011 820 6064 Fournitures Administratives	3 000,00
D1 011 020 6135 Location mobilières	1 000,00
D1 011 020 6156 Maintenance	500,00
D1 011 020 6161 Primes d'Assurances	1 500,00
D1 011 020 6182 Documentation Générale Technique	1 500,00
D1 011 020 6188 Autres frais divers	1 500,00
D1 011 820 6225 Indemnités au comptable	1 000,00
D1 011 020 6226 Honoraires	5 000,00
D1 011 820 6231 Annonces et insertions	15 000,00
D1 011 820 6232 Fêtes et Cérémonies	2 500,00
D1 011 020 6236 Catalogues et imprimés	6 000,00
D1 011 820 6251 Voyages et déplacements	5 000,00
D1 011 820 6261 Frais d'affranchissement	3 500,00
D1 011 820 6262 Frais de Télécommunication	2 000,00
D1 011 020 6281 Concours Divers (Cotisations)	1 500,00
TOTAL CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 800,00
01 012 020 6218 Autre personnel extérieur au service	2 000,00
01 012 6336 Cotisation CNFPT CDG	1 000,00
01 012 020 64131 Rémunérations non titulaires	44 000,00
01 012 820 6451 Cotisations URSSAF	13 500,00
01 012 820 6453 Cotisations aux caisses de retraite	2 500,00
01 012 820 6454 Cotisations aux ASSEDICS	
TOTAL CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 000,00
2 042 020 6811 Dotations aux amortissements	66 000,00
TOTAL CHAP. 042 - Ordre de transfert entre sections	52 686,52
TOTAL FONCTIONNEMENT	52 686,52
	169 494,92

RECETTES INVESTISSEMENT	en €
R2 001 020 001 Résultat d'investissement reporté	54 298,82
TOTAL CHAP. 001 - Résultat d'investissement reporté	54 298,82
R2 040 020 2802 Frais études, élaborat°, modificat° docs	50 879,52
R2 040 020 28031 Amortissements Frais d'Etude	991,00
R2 040 020 28051 Amts Concessions et droits assimilés	300,00
R2 040 020 28081 Amis contessions R2 040 020 28183 Autres immo. corp. Mat bureau et informa	516,00
TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections	52 686,52
R1 10 820 10222 FCTVA	10 000,00
TOTAL CHAP. 10 - DOTATIONS	10 000,00
R1 13 020 1312 Participations région	0,00
R1 13 020 1312 Fulldoparters S	0,00
TOTAL CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	116 985,34

RECETTES FONCTIONNEMENT	en €
R2 002 020 002 Résultat fonctionnement reporte	54 937,64
TOTAL CHAP. 002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	54 937,64
R2 042 020 777 Q-part des Subvent° d'invest trans au Rt	17 864,40
TOTAL CHAP. 042 - Ordre de transfert entre sections	17 864,40
R1 74 020 746 Dotation Générale de Décentralisation	0,00
R1 74 820 7478 Participations autres organismes	96 692,88
TOTAL CHAP. 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	96 692,88
TOTAL FONCTIONNEMENT	169 494,92

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

Le Comité syndical, Délibère, et Par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

 APPROUVE les propositions d'inscriptions budgétaires telles que présentées sur la maquette M14, pour l'exercice 2017, et vote le Budget Primitif au chapitre. Rapporteur: Gérard DAUDET

EXPOSE

Le calcul des cotisations financières des structures membres du Syndicat est fonction du nombre de leurs habitants (recensement INSEE 2013 — données applicables au 1^{er} janvier 2016). Le montant de la cotisation 2017 s'élève à 96 692.88 € (soit 1.10 €/hab) et correspond à la répartition suivante entre les membres du SCoT :

Membres du SCoT	Pop. INSEE 2013	Montant des cotisations 2017
CA Luberon Monts de Vaucluse	54 715	60 225.29
CC Pays des Sorgue et des Monts de Vaucluse	33 131	36 467.59
TOTAL	87 846	96 692.88

Vu la délibération n°4 du 4 novembre 2005 adoptant les modalités de répartition financière des participations financières du syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2017 portant sur la modification des statuts du syndicat mixte,

Considérant le Budget Primitif 2017 du Syndicat mixte du SCoT;

Le Comité syndical est invité à délibérer sur les montants des cotisations au SCoT,

- APPROUVE les montants des cotisations au syndicat mixte du bassin de vie de Cavaillon -Coustellet – l'Isle sur la Sorgue pour l'exercice 2017, tels que définis ci-dessus.
- PRECISE que les recettes de ces participations sont imputées au compte 7478 du budget primitif 2017.

Rapporteur : Gérard DAUDET - Président

EXPOSE

Par courrier du 7 mars 2017, Monsieur le Préfet de Vaucluse nous transmet le dossier de demande d'autorisation d'extension d'un ensemble commercial présentée par la SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES portant sur la création d'un magasin BRICO CASH, sis 70 avenue Prosper Mérimée - 84300 Cavaillon.

La surface totale du projet est de 5 320.40 m² et se décompose comme suit :

Magasin: 2 417.65 m²

Auvent matériaux : 1 226.69 m²
 Matériaux extérieurs : 1 676.06 m²

L'implantation du projet s'effectuera dans un bâtiment commercial en friche dont l'activité précédente était la vente de matériaux de construction.

Brico Cash a pour mission de proposer, sous un même toit, les produits nécessaires à la rénovation et à la construction de l'habitat à prix bas.

La surface du parking est de 2 314 m² et comprend 97 places de stationnement.

Le Bricomarché actuel de Cavaillon va devenir une jardinerie (toujours à l'enseigne du Groupement des Mousquetaires).

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu, le Décret n°2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial, Vu, la demande de permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création d'un magasin de type « bricolage » à l'enseigne « BricoCash » d'une surface de vente de 5 320,40 m², sur la commune de Cavaillon.

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer

- DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de 5 320.40 m² concernant l'enseigne Brico Cash situé sur la commune de Cavaillon,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

QUESTION 7: PLU DE VAUGINES: AVIS DANS LE CADRE DE LA DEROGATION PREFECTORALE AU TITRE DE L'ART.L.142-5 DU CODE DE L'URBANISME

Rapporteur : Gérard DAUDET

EXPOSE

Le projet de PLU de Vaugines, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2016, prévoit l'ouverture à l'urbanisation des différentes zones actuellement classées en zone agricole.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Vaugines a intégré la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et est, à ce titre, incluse dans le périmètre du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue. Pour autant, les orientations du SCOT approuvé en décembre 2012 ne s'appliquent pas à son territoire.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions des articles L.142-4 et L. 142-5 du code de l'urbanisme, le PLU de Vaugines ne peut ouvrir à l'urbanisation ces zones sauf dérogation accordée par l'autorité compétente de l'Etat.

Ainsi, par courrier du 10 janvier 2017, le maire sollicite l'accord du Préfet pour ouvrir à l'urbanisation des secteurs classés en zone agricole du POS.

Il s'agit des zones à urbaniser :

- (1AU) située le long du chemin de Magnan sur une surface de 5 000 m². La proximité de constructions à usage d'habitation à l'Est permettra de terminer l'urbanisation de cet îlot,
- (Ups) dédiée aux équipements publics, notamment par l'installation de la salle des fêtes. La surface de la parcelle est de 1 500 m² et sa localisation permettra de réduire les nuisances vis-à-vis du voisinage.
- (1AU, 1AUh) situées route de Cadenet, sur une surface de 7 700 m², actuellement occupées par des oliviers. Ces zones sont situées en prolongement d'espaces déjà urbanisés,



11

Dans le cadre de l'instruction de cette demande de dérogation, le Préfet a sollicité la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) qui a rendu un avis favorable le 23 février dernier, et sollicite l'avis du Syndicat mixte sur ces ouvertures à l'urbanisation.

Le projet de PLU arrêté voit son enveloppe constructible réduite par rapport au POS, et passe de 32 ha à 26 ha pour le PLU. Le recentrage de l'urbanisation au plus près du village, en délimitant des zones à urbaniser en continuité immédiate de l'enveloppe bâtie existante, permet ainsi de concentrer le développement de l'habitat.

Les espaces non urbanisés et agricoles intégrés à l'enveloppe constructible ont été calibrés pour répondre aux besoins d'accueil des nouveaux habitants pour les 10 prochaines années, à savoir la création d'une vingtaine de logements.

Le Comité syndical est invité à faire part de ses observations.

Le Comité syndical, Délibère, et Par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

 DONNE un avis favorable à l'ouverture à l'urbanisation des zones précitées du PLU de Vaugines au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme. Rapporteur: Gérard DAUDET - Président

EXPOSE

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 alinéa 4.

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 procédant à une modification de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984, notamment l'article 3-3 1° reprenant les dispositions de l'ancien article 3 alinéa 4,

Vu le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2016-1799 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu la délibération n°3 du 10 février 2016 du conseil syndical relative à la modification du tableau théorique des effectifs du Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue – Création d'un emploi de chargé de mission non-titulaire,

Vu le Contrat à Durée Indéterminée du 8 avril 2016, établi en application des dispositions de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée au profit de M. Nicolas DONNADILLE,

Il convient de modifier l'échelon appliqué au grade d'Attaché servant de base à la rémunération du poste occupé par M. Nicolas DONNADILLE, à savoir :

SITUATION ANTERIEURE AU 1er JANVIER 2017	SITUATION NOUVELLE AU 1er JANVIER 2017	
Grade : Attaché	Grade : Attaché Echelon : 11	
Echelon: 12		

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer

- RECLASSE dans le grade d'Attaché le poste de M. Nicolas DONNADILLE sur la base de l'échelon 11,
- DIT que M. Nicolas DONNADILLE pourra bénéficier d'un régime indemnitaire,
- MANDATE Monsieur le Président pour la signature de toutes pièces utiles à la conclusion de ce dossier,

Pour extrait conforme,

Cavaillon, le 22 mars 2017

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance

Gérard DAUDET

Président du Syndicat Mixte

Marie Paule GHIGLIONE